Nations Unies A/C.5/67/L.12

Assemblée générale

Distr. limitée
24 décembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Cinquième Commission
Point 130 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

Projet de décision présenté par le Président de la Commission à l'issue de consultations

Incidences financières concernant le budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

A. Situation des droits de l'homme au Myanmar

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/67/L.49/Rev.1

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général[1] et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[2], la Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.3/67/l.49/Rev.1, des ressources supplémentaires d'un montant de 1 397 800 dollars seront nécessaires pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013 au chapitre 3 (Affaires politiques) et d'un montant de 122 100 dollars au chapitre 37 (Contributions du personnel), ce dernier étant contrebalancé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, pour permettre la poursuite de la mission de bons offices du Secrétaire général concernant la situation au Myanmar. L'approbation de ces dépenses sera demandée lors de l'examen du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée ou le Conseil de sécurité dans le document portant la cote A/67/346/Add.1.

[1] A/C.5/67/14.
[2] A/67/621.

12-66544 (F) 140113 160113

Merci de recycler

B. Comité contre la torture

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/67/L.45

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général[3] et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[4], la Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.3/67/L.45, des ressources supplémentaires d'un montant net de 1 444 600 dollars seront nécessaires pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013, ce montant se répartissant comme suit : 294 600 dollars au chapitre 24 (Droits de l'homme), 1 143 900 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 6 100 dollars au chapitre 29E [Administration (Genève)], imputés sur le fonds de réserve et donnant lieu à l'ouverture d'un crédit correspondant pour l'exercice biennal 2012-2013.

C. Traité sur le commerce des armes

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/67/L.11

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général[5] et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[6], la Cinquième Commission a décidé : a) d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.1/67/L.11, des ressources supplémentaires seront nécessaires pour couvrir les frais de voyage du Président désigné de la Conférence et les services de consultants pour l'exercice biennal 2012-2013, au chapitre 4 (Désarmement), pour un montant de 134 200 dollars, imputé sur le fonds de réserve et donnant lieu à l'ouverture d'un crédit correspondant pour l'exercice biennal 2012-2013; b) d'inviter le Secrétaire général à tout mettre en œuvre pour absorber les dépenses additionnelles dont le montant se répartit comme suit : 380 600 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 49 000 dollars au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui).

---

[3] A/C.5/67/11.
[4] A/67/637.
[5] A/C.5/67/13.
[6] A/67/649.